

Présentation de l'indice

Le cadre général de l'Ippap fruits et légumes

L'information sur les prix tient une grande place dans le monde agricole. L'information brute répond aux besoins quotidiens des opérateurs qui veulent connaître avec précision le prix d'une multitude de produits. Les statisticiens, les économistes et les pouvoirs publics en général réclament en revanche une information élaborée permettant d'appréhender la tendance affectant chaque secteur et représentative des mouvements d'ensemble des marchés.

Directement impliqué dans l'établissement des comptes de l'Agriculture, l'indice mensuel des prix des produits agricoles à la production (Ippap) mesure chaque mois l'évolution des prix perçus par les agriculteurs français pour les produits qu'ils livrent. Les prix devraient donc être observés directement à la sortie de l'exploitation mais l'indice doit aussi être calculé à partir d'informations régulièrement et durablement collectées. En pratique, on ne recueille pas de données auprès des agriculteurs. On s'attache donc à suivre un prix le plus proche possible de la sortie de l'exploitation. Les prix des produits importés ne sont donc pas pris en compte.

L'Ippap mensuel fruits et légumes est un sous-ensemble de l'Ippap général qui concerne l'ensemble des produits agricoles. En 2005, la valeur des produits commercialisés de la filière fruits et légumes s'élève à près de 10 % de la production totale de biens agricoles mesurée à partir des comptes de l'Agriculture. Pour des raisons historiques, le service statistique du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (SSP¹) est chargé du calcul de l'Ippap fruits et légumes frais. L'Ippap général est calculé par la division Agriculture de l'Insee. Des indices analogues sont calculés dans les différents États membres de l'Union européenne, la méthodologie étant coordonnée par Eurostat (Office statistique des communautés européennes). L'année de rebasement de l'indice (2005) est identique dans tous les États membres. Les indices français sont diffusés sur le site Agreste².

Comme tous les cinq ans, le changement de l'année de base a permis la prise en compte des évolutions du secteur des fruits et légumes (transferts géographiques, changements variétaux...). Ces évolutions se sont répercutées aussi bien sur le choix des espèces et des

régions représentatives que sur le choix des séries de prix et le calcul des pondérations. L'ensemble de la méthodologie de calcul de l'indice, qui avait été l'objet de travaux conséquents lors du précédent rebasement, a été reconduit. Plusieurs modifications sont intervenues lors de ce rebasement. Il y a moins de prix suivis au stade de la production faute de suivi suffisant de ces marchés. L'observation des prix au stade de l'expédition est ainsi devenue largement majoritaire. Par ailleurs, la liste des composants, qui couvre encore largement le territoire, pourrait se raccourcir avec le regroupement incontournable de composants : en effet, les libellés semblent voués à devenir de plus en plus génériques et pourraient ne plus permettre d'identifier les marchés comme actuellement (un exemple pourrait être le libellé « France » qui regrouperait « Région Est » et « Sud-Ouest », les composants relatifs au Sud-Ouest d'une part et à la région Est (Rhône-Alpes) d'autre part ne pourraient plus alors être suivis, il faudrait les remplacer par un unique composant « France »). Un module a été ajouté dans l'application de calcul de l'Ippap pour faire face à cette éventualité.

Les informations utilisées pour le calcul

Depuis plus de 50 ans, des relevés quotidiens de données quantitatives et qualitatives sont effectués sur les transactions qui ont lieu sur les marchés des produits agroalimentaires frais périssables (prix, quantité, qualité, conditionnement, calibre, espèce, variété...) et ceci à différents stades de commercialisation (production agricole, expédition, détail...).

Ce sont les agents locaux de l'ancien Service des Nouvelles du Marché du MAAP maintenant intégrés dans les SRISE³ qui assurent les relevés et diffusent les

1. L'ancien Scea : Service Central des Enquêtes et des Études Statistiques forme désormais le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) avec l'intégration de la sous-direction de la Prospective et de l'Évaluation.

2. Dans le site Agreste, choisir « données en ligne », « conjoncture agricole », « environnement économique - prix agricoles et alimentaires ».

3. Services régionaux de l'information statistique et économique des DRAAF.

données généralement quotidiennes concernant les marchés des produits agroalimentaires en particulier ceux des fruits et légumes, pour en assurer la plus grande transparence.

Ces relevés conduisent à la cotation des différents produits. Toutes les informations recueillies sont regroupées dans une base de données nationale gérée par FranceAgriMer⁴. Les données de prix issues de cette base servent au calcul de l'indice.

Les circuits commerciaux des fruits et légumes ont considérablement évolué et la première mise en marché sur des marchés de gré à gré puis l'approvisionnement des villes *via* les marchés de gros (MIN⁵) ont en partie cédé le pas devant le développement de l'expédition directe vers la grande distribution.

Du fait de cette évolution, le stade « expédition » est devenu le point principal d'observation des prix pour la première mise en marché des fruits et légumes, avec 175 lignes d'enquête (une ligne : un produit dans un bassin de production donné), contre une quarantaine pour les marchés physiques où se forment encore des prix à la production agricole (cadran bretons et quelques carreaux de producteurs sur les marchés de gré à gré).

Théoriquement, l'Ippap est un indice des prix à la production. Son calcul devrait reposer entièrement sur des prix perçus par les producteurs. Idéalement, les cotations utilisées pour le calcul de l'Ippap devraient donc être toutes retenues au stade production. Cependant, pour les raisons sus-évoquées, les cotations effectuées à ce stade de commercialisation se sont encore raréfiées depuis le précédent rebasement. Les données de prix au stade production peuvent être manquantes ou insuffisamment représentatives. Il faut alors prendre des cotations plus en aval dans le processus de commercialisation. Ainsi de nombreux marchés sont suivis au stade expédition et exceptionnellement au stade « gros ».

Le stade « production »

Le stade « production » est défini comme étant la forme de première mise en marché dans laquelle **l'opérateur négociant les prix de vente des fruits et légumes sur un « marché physique » (place organisée pour la rencontre des acheteurs et vendeurs) est un producteur agricole**. C'est donc à ce stade que la rémunération du producteur résulte directement de la mise en marché de ses produits. On distingue deux types de marchés physiques :

- **les marchés de gré à gré** : le prix résulte de la négociation en face à face entre le producteur (vendeur) et l'acheteur, qui peut être un expéditeur, un négociant, un courtier, une centrale d'achat, un grossiste ou un détaillant. La négociation s'opère sur un marché physique dit « de production » (Châteaurenard, Cavail-

lon...) ou sur un « carreau de producteurs » situé sur un marché de gros (Agen, Toulouse...);

- **les marchés au cadran** : le prix résulte d'un mécanisme d'enchères confrontant les propositions de prix de l'ensemble des vendeurs (producteurs faisant partie de l'organisation économique) et des acheteurs (acheteur agréé par l'organisme gestionnaire du cadran, le plus souvent un expéditeur). Le prix affiché au cadran est réputé « prix marchandise nue, hors taxe », sauf indication spéciale. La marchandise conditionnée est facturée à l'acheteur au prix cadran, augmenté du coût du conditionnement et des prestations de service assurées par l'organisme gestionnaire. Le producteur est réglé d'un montant égal au prix cadran moins les frais divers (fonctionnement...). Les marchés au cadran sont particulièrement bien implantés dans l'Ouest (Saint-Pol de Léon, Paimpol, Saint-Méloir, Barfleur) alors qu'ils disparaissent dans les autres régions.

Au stade production, les quantités commercialisées sur les marchés sont connues. C'est intéressant pour des produits dont les apports varient énormément d'un jour sur l'autre. Le prix moyen mensuel est calculé grâce à une moyenne des prix quotidiens pondérés par les quantités.

Le stade expédition

L'expéditeur peut être une Sica⁶, une coopérative, un courtier ou un négociant. La fonction « expédition » consiste à regrouper, trier, allotir, conditionner les fruits et légumes que livrent les agriculteurs et à les mettre à disposition d'un négociant en gros ou d'une plateforme de distribution.

La transaction entre expéditeur et acheteur (grossiste, centrale d'achat ou bureau d'achat d'une grande ou moyenne surface), hors cas cités ci-dessus, se déroule de plus en plus souvent à distance (téléphone) sans rencontre physique des intervenants. Ici, la cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, normalisé. Le prix expédition comprend la rémunération du producteur agricole, la marge de l'expéditeur (premier acheteur) et diverses autres composantes comme les frais supplémentaires de conditionnement.

Lorsqu'il y a passage par un expéditeur, ce stade « expédition » constitue la véritable première mise en marché, le producteur agricole n'intervenant pas directement

4. En 2009, le niveau central de l'ex Service des Nouvelles du Marché a rejoint FranceAgriMer. Le nouvel établissement public, FranceAgriMer, est issu de la fusion de cinq offices interprofessionnels agricoles (OniGC, Office de l'élevage, Viniflor, ONIPPAM et Ofimer).

5. Marché d'intérêt national.

6. Société d'intérêt collectif agricole.

sur le marché mais recevant de l'expéditeur un prix dérivé du prix de vente à l'expédition.

Le problème majeur au niveau de l'Ippap est lié à l'absence, à ce stade, de quantités dans la base de données. Néanmoins, tous les circuits y compris ceux menant à la grande distribution passent désormais par ce stade qui représente ainsi l'essentiel des tonnages de la première mise en marché (aux dépens du « stade production » défini plus haut). À ce stade, le prix moyen mensuel est obtenu par une moyenne arithmétique simple des cotations quotidiennes.

Le stade « gros »

Le vendeur est un grossiste ou un producteur.

L'acheteur est le plus souvent un détaillant, un acheteur de collectivité, un restaurateur ou une centrale d'achat.

La transaction s'opère sur des places organisées de marché de gré à gré : les marchés de gros, dont les marchés d'intérêt national, institués dans les années 1950 pour faciliter l'approvisionnement des villes. La cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, étiqueté.

Du fait du développement du circuit « expéditeurs-grande distribution », *via* les centrales d'achats des enseignes de GMS⁷, le stade « gros » ne concerne plus qu'environ 20 % des volumes de transactions sur les produits alimentaires frais mais certains MIN, comme Rungis, gardent toutefois une grande importance dans l'approvisionnement des zones urbaines et comme lieu de formation de références nationales de prix utilisées par les opérateurs.

Le prix au stade « gros » ne varie pas exactement comme celui perçu par le producteur ; de plus, les quantités ne sont pas toujours disponibles. Le stade « gros » n'est pris qu'en dernier recours, dans le cas où aucune cotation à un autre stade ne permettrait de suivre un produit donné. Les cotations des marchés de gros de Rungis et de Lille sont ainsi utilisées dans le cadre de l'Ippap.

7. *Grandes et moyennes surfaces.*